

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

BOIS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAN, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## ÉLOQUENCE MILITAIRE

Il n'y a pas à dire : le général de Galliffet apporte à la tribune une note qui lui est bien personnelle !

Tandis que ses prédécesseurs s'efforçaient, militaires, de singer les avocats, lui reste soldat en toutes circonstances. Sa parole garde l'uniforme qu'il interdit à nos officiers de quitter. Pas de phrases ; sa pensée, toute sèche, sans la moindre fioriture, sans même l'élémentaire précaution oratoire.

Un député demandait, samedi :

« Qui donc, ici, s'opposerait à l'assimilation, en ce qui concerne les périodes de 28 jours, des instituteurs aux séminaristes ? »

Toute la Chambre approuvait. M. de Galliffet laissa tomber ce simple mot :

« Moi ! »

Et ce fut tout. La proposition fut renvoyée à la Commission qui, espérons-le, vaincra l'opposition de M. le Ministre de la guerre. Concision n'est pas raison.

Et sa réponse aux longs discours de M. Camille Pelletan ? Elle vaut également par sa brièveté. Sept minutes lui ont paru suffisantes, alors que le rapporteur avait tenu la tribune pendant près de huit heures d'horloge.

Il est vrai que la Chambre aurait peut-être voté l'enquête, conclusion logique du discours de M. Pelletan, si le Président du Conseil n'avait donné de sa personne, et apporté des arguments un peu plus développés que ceux de son ministre de la guerre. La Chambre, évidemment, n'est pas encore au point.

Mais elle s'y mettra. Il est certain qu'un guerrier ne doit rien avoir de commun avec un rhéteur, qu'on ne peut demander à un homme, dont toute l'éloquence se borne à parler net dans le commandement, l'ampleur et la grâce qui conviennent aux conférenciers et aux avocats.

Il est très bon que le ministre de la guerre soit plutôt un homme d'action qu'un homme de parole, d'autant plus que l'insuffisance de ses développements peut être compensée par l'intervention du président du Conseil. Ce qu'on veut qu'il exprime, c'est sa pensée, et cette pensée, un mot la traduit avec toute sa clarté désirable.

J'ai tout lieu de croire, d'ailleurs, que M. de Galliffet a été à bonne école, et je vois bien où il a appris l'art de parler pour dire quelque chose : c'est dans les bulletins de la Grande Armée et les Lettres de Napoléon 1<sup>er</sup>.

Les Bulletins sont connus. Les Lettres le sont moins et peut-être sont-elles encore plus caractéristiques. On y trouve toutes les modélés de concision et ce n'est pas seulement à des officiers qu'il faudrait les montrer. Chacun de nous y trouverait un utile enseignement et cet esprit positif, ces vues concrètes, cette promptitude dans la décision, qui font la force des hommes et, par eux, des nations.

N'est-elle pas étonnante, cette lettre datée de Dresde, le 27 septembre 1813, et adressée par l'Empereur, à qui ? à sa femme. Lisez ce style qui n'est pas précisément d'un troubadour :

« Vous irez présider le Sénat ; vous y tiendrez le discours ci-joint. Le ministre de la guerre fera un rapport et les orateurs du

Conseil d'Etat présenteront le sénatus consulte pour la levée de la conscription. Vous irez dans les voitures de parade avec toute la pompe convenable, et comme il est d'usage quand je vais au Corps Législatif. »

Un point, c'est tout. C'est le cas de s'écrier avec la duègne de Ruy-Blas : « Comme cela vous monte l'imagination ! »

M. de Galliffet imite, évidemment, Napoléon 1<sup>er</sup>, que ceci soit entendu sans malice !

Je ne serais pas surpris qu'à son tour, il fasse école, et qu'à l'avenir les titulaires du portefeuille de la Guerre, ne s'enbarrassent plus dans les périodes filandreuses d'un Bilot, les nébuleux développements d'un Mercier, ou les élégances fades d'un Boulanger. Le Parlement accepterait vite cette éloquence télégraphique, qui lui ferait connaître tout ce qu'il lui importe de savoir, et économiserait son temps.

M. de Galliffet n'aura pas été un ministre banal.

C. R.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 février 1900

La Chambre continue la discussion du budget de la guerre.

M. Dejeante dépose une motion tendant à la publication d'une statistique des condamnations prononcées par les tribunaux militaires et tendant aussi à faire appliquer au livret militaire la loi récente sur le casier judiciaire. M. de Galliffet promet d'étudier la question et de donner satisfaction à M. Dejeante.

Le baron Demarçay présente ensuite diverses observations intéressant notre cavalerie : « avoir des chevaux réservistes. »

M. de Galliffet répond que la production chevaline se ralentit de plus en plus, et qu'il regrette beaucoup de ne pouvoir donner satisfaction, d'autant plus qu'il faudrait augmenter les casernements. « Ce qui ne serait pas une petite affaire. »

Divers députés demandent une augmentation de salaires pour les vieux ouvriers des poudreries et ateliers de guerre.

M. Delleton demande la suppression de 20.000 francs sur le crédit du génie militaire. Le commissaire du gouvernement combat cette motion qui est adoptée.

La séance est levée.

## HAUTE COUR

Audience du 20 février 1900.

Peu de monde à l'audience, décidément le public déserte le Luxembourg et se désintéresse du procès M. Habert ne provoque aucune curiosité.

Dès l'ouverture de l'audience M. Fallières donne lecture de l'arrêt qui exclut plusieurs catégories de sénateurs ce qui, comme nous le disions, réduit le nombre des juges à 140.

Puis on procède à l'appel des témoins. 4 témoins à charge sont appelés. La défense en a un plus grand nombre : Déroulède est parmi ces derniers.

M. Habert, demande que son « complice » soit entendu. M. Fallières répond que Déroulède banni, n'a plus ses droits civiques.

M<sup>e</sup> Bernard dit que le président peut faire appeler M. Déroulède à titre de renseignement, mais il ajoute que pour des raisons d'ordre public il est nécessaire qu'il ne vienne pas.

M<sup>e</sup> Chenu n'insiste pas.

Puis M. Habert présente quelques observations, fort longues, et fort décousues, dans lesquelles il essaye d'expliquer, de justifier son attitude. Il déclare être un républicain

convaincu, mais plébiscitaire. Il est faux, dit-il, que nous ayons crié « Vive le Roi ! » Il fait le récit de la journée de Reuilly.

M. Fallières procède ensuite à l'interrogatoire de l'accusé.

Interrogatoire sans intérêt ; M. Habert répète ce qu'il a déjà dit dans ses observations. Au sujet de l'attentat de Reuilly, le jour — « où il a pris le cheval du général Roget par la bride », il refuse de répondre.

Les témoins sont entendus. Trois inspecteurs de la Sûreté et M. Jarre défilent devant la Haute Cour. Ils ne disent rien de bien important.

Après quoi, l'audience est levée.

Audience du 21 février 1900

L'audition des témoins est reprise.

M. Blanc, ancien préfet de police est introduit. Il affirme que si l'ordre public a été troublé pendant une longue période, c'est par les membres de la Ligue des Patriotes : il ajoute que ces derniers faisaient cause commune avec les royalistes M. Habert dit que jamais il n'a permis que l'on criât « vive le roi. »

M. Lépine définit le rôle de M. Habert dans la ligue des patriotes ; ce rôle aurait été très actif : Habert était le lieutenant de Déroulède dans la rue, le grand organisateur des manifestations, manifestations toujours très violentes faites parfois contre la police aux cris de « Vive Déroulède. »

M. Habert proteste.

Puis viennent les témoins à décharge.

M. Richard député nationaliste de Paris, atteste que Marcel Habert a toujours professé des opinions républicaines.

M. Millevoye fait la même déclaration.

M. le général Jacquey, rend compte d'une réunion nationaliste tenue salle Charros, la veille des obsèques de Félix Faure, où M. Habert fit une déclaration républicaine.

M. Maxime Lecomte ayant demandé si au dernier procès de la Haute Cour, le témoin n'avait pas menacé les juges, ce dernier, s'écrie avec colère : « Je vous retrouverai plus tard. »

M. Fallières fait sortir le général.

MM. Haussmann, Paulin Méry, Farrette, députés nationalistes défilent à la barre pour attester les opinions républicaines de Habert.

MM. Galli et Firmin Faure déclarent que jamais Marcel Habert n'a voulu subordonner son républicanisme à l'antisémitisme dont il n'était pas partisan.

On entend aussi MM. Devilliers, Foussin, Lefèvre, Barrès, Thiébaud, Barillier, Coppée, Lemaître, Syveton, qui affirment que l'accusé a toujours été hostile à des alliances avec les royalistes ou les antisémites.

Après quoi l'audience est levée.

## LES RETRAITES OUVRIÈRES

Le Conseil des ministres s'est occupé de la loi sur les retraites ouvrières, qui va venir en discussion devant le Sénat. Le Cabinet s'est mis d'accord sur l'attitude qu'il prendrait, au cours du débat, devant la Haute Assemblée.

Cette loi est-elle parfaite ? Personne ne le pense, et, d'ailleurs, il n'y a rien de parfait en ce monde. Mais, telle qu'elle est, elle constitue un progrès social incontestable.

Il n'est pas négligeable de voir prendre place dans l'ensemble de nos institutions une loi qui est, en quelque sorte, comme la reconnaissance officielle du devoir de solidarité qui incombe à la société envers ses membres malheureux ou affaiblis.

C'est une importante manifestation du meilleur esprit démocratique, et il est pro-

bable que si l'on était entré depuis longtemps dans cette voie, bien des mécontentements, que les adversaires de la République ont cherché à exploiter, ne se seraient pas produits dans les masses laborieuses.

Ceux qui se plaignent de l'intensité de la poussée socialiste se disent-ils quelquefois qu'ils sont pour beaucoup dans ce mouvement ? Qui donc a occupé le pouvoir pendant des années sans se décider à opérer les réformes républicaines réclamées avec instance par la démocratie ?

Estimons heureux que le peuple, dans son bon sens, se soit souvenu de la leçon du Deux-Décembre, et, fatigué d'attendre, ne se soit pas jeté dans les bras d'un César d'aventure, dans l'espoir d'obtenir du pouvoir personnel ce que ne lui donnait pas le régime de la liberté.

Aujourd'hui, nous paraissions vouloir réaliser l'idéal de justice sociale auquel rêvent tous les esprits équitables. Sans doute, nos premières œuvres ne seront pas sans contenir quelques erreurs, mais le principe de solidarité aura, du moins, été affirmé et mis en pratique.

Il est désirable que le Sénat ratifie le vote émis par la Chambre, afin que la loi soit promulguée le plus tôt possible.

De nouveaux retards, des renvois indéfinis, auraient pour effet de mécontenter à juste titre le monde ouvrier, à qui l'on ne saurait reprocher d'avoir manqué de patience.

## Au Transvaal

A l'heure actuelle le Ward Office n'a communiqué aucune autre dépêche du général Roberts, que celle qui annonce que le général en chef se trouve à 50 kilomètres de Jacobsdal.

Toutefois, la retraite du général Cronje, semble s'accroître de plus en plus.

Les Anglais poursuivent les troupes boërs, qui se retirent sur Blomfontein.

A Kraddock, les Boërs se sont emparés d'un convoi de 180 wagons, contenant des provisions et des munitions ; plus de la moitié des conducteurs ont été tués.

Une dépêche du 21 février, annonce que le major Bird, à la tête de 400 hommes a attaqué un kopje occupé par les Boërs, près de Crocodil Pools.

Les Boërs, fortement retranchés, ont forcé les troupes anglaises à se retirer.

D'autre part, un vif engagement a eu lieu près de Colenso, à Boskop. Les Boërs ont repoussé les ennemis qui auraient subi des pertes considérables.

## INFORMATIONS

Mme Loubet décorée

On annonce que le sultan a octroyé à Mme Loubet, le grand cordon du Chefakat.

Les généraux à la Chambre

On annonce que le général Voisin, ancien gouverneur de Lyon, pose sa candidature au siège de député laissé vacant par la mort de M. Bovier-Lapierre dans l'Isère.

Le procès Millerand-Ardant

Hier, devant la première chambre du tribunal civil est venu le procès en dommages-intérêts intenté à M. Millerand, ministre du commerce, par l'abbé Ardant, directeur de la Croix de Limoges.

L'avoué de M. Millerand, M<sup>e</sup> Brunet, a déposé des conclusions tendant à l'irrecevabilité de l'action, étant donné que l'allo-

cution du ministre a le caractère de l'acte rentrant dans l'exercice de ses fonctions. M<sup>e</sup> Joseph Menard, au nom de l'abbé Ardant, a combattu ces conclusions.

Le ministre public a demandé, au contraire, très énergiquement, que l'action de l'abbé Ardant fût écartée par le tribunal.

L'affaire a été renvoyée à huitaine pour le jugement.

**Le fusil modifié**

A la séance de mardi, à la Chambre, le ministre de la guerre a prononcé une phrase qu'il n'était pas très aisé d'entendre des tribunes, car outre que le général de Gallifet parle peu distinctement, cette interminable discussion du budget de la guerre se poursuit dans le brouhaha des conversations particulières; mais cette phrase mérite d'être retenue par la nouvelle encore bien vague et énigmatique qui s'y trouve contenue. C'était à propos des chapitres relatifs aux cartouches, poudres, etc., et d'après les comptes-rendus officiels qui nous sont communiqués, le ministre de la guerre a dit textuellement ceci: « Grâce aux travaux persévérants des officiers composant le comité d'infanterie, nous sommes en train d'obtenir, par une modification d'un prix insignifiant, les moyens de faire de notre fusil le premier fusil qu'il y ait au monde. »

**Les Chambres d'Agriculture**

Le projet de loi portant organisation des chambres d'agriculture et réorganisation du conseil supérieur de l'agriculture, que M. Jean Dupuy a fait approuver en conseil des ministres et va déposer sur le bureau de la Chambre, comprend essentiellement les dispositions suivantes: il est créé une chambre consultative d'agriculture par arrondissement; le corps électoral qui en désignera les membres à raison de deux par canton rural, se compose: 1° des propriétaires, exploitants, locataires et fermiers; 2° des ouvriers agricoles remplissant certaines conditions de domicile; 3° des membres de l'enseignement agricole et directeurs d'écoles primaires, et 4° des propriétaires non exploitants. Les femmes sont électeurs mais non éligibles. L'âge de 25 ans est exigé pour l'électorat, celui de 30 ans pour l'éligibilité. La durée du mandat est de six ans, avec renouvellement par moitié tous les trois ans.

Les chambres tiendront deux sessions ordinaires par an et auront la faculté de tenir des sessions extraordinaires sur la demande d'un tiers des membres. Elles peuvent présenter leurs vues sur toutes les questions agricoles. Le ministre de l'agriculture peut toujours et doit dans certains cas prendre leurs avis. Enfin, elles sont reconnues d'utilité publique et jouissent de tous les droits attachés à cette qualité. Le conseil supérieur de l'agriculture comprendra désormais 90 membres choisis par les chambres à raison d'un par département; trente membres choisis par le gouvernement et dix membres de droit; il aura au moins une session par an, mais le projet prévoit des sessions extraordinaires. Une commission permanente dont vingt élus et nommés par lui, sera prise dans son sein.

**Les Prélats récalcitrants**

Le *Garlois* se fait l'écho de bruits d'après lesquels l'archevêque de Paris, M. Richard, serait compris dans les prélats au sujet desquels des négociations ont été engagées auprès du Vatican, pour obtenir du pape leur démission. Ces négociations seraient assez avancées pour que deux noms soient prononcés pour la succession de M. Richard, ceux de M. Mathieu, nommé récemment cardinal de curie, et de M. Sueur, archevêque d'Avignon.

**Arrestation d'un magistrat**

Le juge doyen de Lille, M. Multier, a été mis en état d'arrestation sous l'inculpation de faux, au préjudice du fils de sa femme.

Cette dernière, qui avait été également arrêtée a été mise en liberté provisoire.

Le faux consiste en une altération de la date de naissance de son beau-fils, Henri de Hertel, altération qui aurait eu pour but de le faire reconnaître majeur avant l'époque réelle, afin de pouvoir plutôt lui faire remettre sa fortune.

Cette affaire a produit une profonde sensation à Lille et dans la société parisienne où M. Multier était fort connu.

**Un Legs de 5 millions**

Le Conseil d'Etat vient d'autoriser la ville de Paris à accepter le legs le plus considérable qu'elle ait jamais reçu, un legs de 5 millions de francs, que lui fait par testament olographe M<sup>lle</sup> Marie-Anne Geneviève Tannier, l'épouse elle-même du docteur Dubreuil. Cette magnifique libéralité devra être employée à des fondations d'orphelinats et d'écoles.

**Mort de la Maréchale de Mac-Mahon**

On annonce la mort de la maréchale de Mac-Mahon.

**Une nouvelle erreur judiciaire**

Les journaux s'occupent d'une nouvelle erreur judiciaire qui viendrait d'être découverte. Un nommé Rabiet, condamné à sept ans de réclusion pour complicité d'assassinat en 1898, d'une dame Levêque, à Paris, sur la dénonciation des deux véritables assassins, serait innocent. Un de ses deux accusateurs l'aurait formellement déclaré à son lit de mort.

**Journal interdit**

Le gouvernement allemand vient d'interdire la vente du journal *l'Éclair* en Alsace-Lorraine.

**Forçat élu député**

Le citoyen Cesare Batacchi a été élu à Pietrasanta, en Toscane, par 1.720 voix contre 95, au réactionnaire Ventura. Le nouveau député de Pietrasanta, a été condamné en 1879 aux travaux forcés à perpétuité, pour un attentat qu'il n'avait pas commis. Il s'agissait d'une bombe jetée dans la foule, lors d'une manifestation à Florence. Le vrai crime de Batacchi était d'avoir été un internationaliste convaincu.

**Faux-Monnayeur algérien**

La cour d'assises d'Oran a condamné à 8 ans de réclusion le nommé Sauvain, coupable d'avoir introduit en France des monnaies du type français fabriquées en Espagne.

**Mort d'un « Cheval »**

Les journaux annoncent que l'étalon « *Omnium II* », est mort la nuit dernière. On en avait offert récemment 250,000 fr. à M. de Saint-Alary. Voilà un mort qui laissera des regrets!

**CHRONIQUE LOCALE**

**Congés de Carnaval**

Les congés du Carnaval pour les instituteurs et institutrices du département sont fixés comme suit: Le lundi, le mardi gras et le mercredi des cendres en faisant classe le jeudi.

**CAHORS**

**Conseil Municipal**

Le Conseil municipal se réunira le samedi 24 février 1900 à 8 heures précises du soir.

**Ordre du jour:**

Nomination des commissions. — Dépenses imprévues, compte-rendu. — Soutiens de famille, avis. — Exonération de la taxe militaire, exécution de l'article 4 de la loi du 13 avril 1898. — Soutien de famille, demande Malaret, réserviste. — Pensions à Leyme des aliénés, Capot, V<sup>e</sup>. Andral. — Réglementation de la prise d'eau de la gare de Cahors dans la rivière du Lot, enquête, avis. — Demandes et pétitions diverses. — Rapports des Commissions.

Le Conseil Municipal se réunira également dimanche 25 février courant, à 1 heure très précise du soir.

**Ordre du jour:**

Nomination de 12 délégués et de 3 suppléants en vue de l'élection d'un sénateur.

**DE L'EAU S. V. P.**

Un de nos lecteurs nous adresse l'article suivant:

Par un paradoxe curieux, lorsque l'eau abonde de toutes parts, lorsque les sources débordent, lorsque les rivières roulent impétueusement et quittent leur lit, c'est alors que le Cadurcien apprend que ses fontaines publiques ou particulières ne lui donneront de l'eau que pendant une partie de la journée et, chose plus grave, seront totale-

ment fermées la nuit.

Je passe sur les nombreux inconvénients que peut créer aux simples particuliers, aux industriels, maîtres d'hôtel, limonadiers, jardiniers un pareil état de choses. Un côté de la question me paraît plus grave. Supposez que dans la nuit il se déclare chez vous un commencement d'incendie. Une lampe met le feu à un rideau à un meuble quelconque. Deux ou trois seaux d'eau suffiraient amplement à éteindre ce foyer initial. Vous courez à votre robinet. Pas d'eau.

Et je vous demande si votre maison n'aura pas le temps de brûler avec les maisons voisines pour peu que le vent, ou les autres circonstances s'y prêtent dans le temps que vous emploierez à courir au poste de police, la poste de police à téléphoner au gardien du château d'eau, le gardien du château d'eau à se lever et à ouvrir les voies conductrices de l'eau.

Ah! je sais bien, comme on l'a dit hier soir qu'on a mis dans un délai très restreint 3000 mètres cubes d'eau à la disposition des pompiers. Mais si restreint qu'il est le délai, si énorme qu'il est la quantité d'eau, quelques seaux d'eau eussent beaucoup mieux valu.... un quart d'heure avant.

Concluons: Il est à notre avis déplorable qu'avec les facilités qu'il y a à Cahors, le Cadurcien n'ait pas de l'eau à discrétion. Mais ceci est peu de chose et quoique le mot soit bien gros, nous soutenons qu'il est criminel de fermer les fontaines la nuit, que les pires malheurs en peuvent résulter. Quelles raisons donner d'ailleurs. A qui fera-t-on croire que la nuit on puisse gaspiller beaucoup d'eau? Et quand même on gaspillerait quelques mètres cubes est-ce qu'on peut mettre une telle vétille en balance avec les désastres qui peuvent résulter d'une pareille mesure?...

**Manceuvres de garnison**

Une circulaire du général de Gallifet prescrit aux commandants de corps d'armée, contrairement à ce qui avait lieu précédemment, de faire exécuter des manœuvres de garnison à toute époque de l'année, dans le but de continuer l'entraînement des anciens soldats. Les jeunes soldats devront, dès maintenant, y participer dans la limite de leur degré d'instruction.

Des manœuvres de garnison auront lieu pour le 7<sup>e</sup> de ligne, au mois de mars, au lieu du mois d'août comme les années précédentes.

**Postes et Télégraphes**

Dans notre dernier numéro, nous avons donné le résultat du concours de décembre pour l'emploi de surnuméraire des postes et télégraphes.

A la suite d'une réclamation qui nous a été adressée, nous tenons à déclarer que les noms ont été donnés sans ordre de classement.

**Dotation de la jeunesse de France**

Une conférence en faveur de la Dotation de la jeunesse de France, aura lieu le 10 mars, au théâtre, à 8 h. 1/2. Elle sera faite par M. Surget, administrateur de l'œuvre.

**Incendie**

Cette nuit, vers minuit moins le quart, un violent incendie s'est déclaré dans la maison Tulle, située place de la République, dans les appartements de M. Salomon, du Café Divan.

Le feu a pris dans les mansardes, et activé par un vent d'ouest très vif, il ne tarda pas à se communiquer à l'étage inférieur qui fut en peu de temps complètement détruit.

L'alarme fut donnée par le jeune garçon du Café Divan, le nommé Vinel, qui couche dans une mansarde voisine du lieu où le feu a pris naissance.

Immédiatement, à ses appels, des promeneurs et des voisins accoururent, parmi lesquels nous citons M. Rigal, concierge du magasin de tabac, que nous félicitons pour le courage et le sang-froid qu'il a montrés en attendant l'arrivée des secours qui ne tardèrent pas à être organisés, mais, déjà les mansardes et le deuxième étage étaient la proie des flammes.

On dut se borner à préserver les étages inférieurs et surtout les maisons voisines, pour lesquelles on craignait beaucoup. Enfin, après deux heures d'un travail acharné, le feu put être éteint, et à 3 heures, tout danger avait disparu.

Toutefois les pertes sont élevées. Elles atteignent dit-on la somme de 25.000 francs, et sont couvertes par deux assurances.

Les autorités civiles et militaires étaient sur les lieux du sinistre.

**Tournée Frédéric Achard**

C'est donc le jeudi 22 février, que doit avoir lieu la représentation de *La Dame chez Maxim*, par la troupe de M. Frédéric ACHARD.

Indépendamment de l'interprétation toujours si parfaite par les Artistes choisis par l'habile *impresario*, nous savons que cette pièce est montée avec un soin tout à fait exceptionnel; rien n'a été négligé pour en faire un spectacle aussi agréable pour les yeux que pour les oreilles, et nous verrons dans cette joyeuse comédie tout un bataillon de jolies femmes portant de délicieuses toilettes sortant des ateliers des meilleurs faiseurs de Paris, telles les maisons Paquin, Juvigny et Gontzen.

Tout nous promet donc une agréable soirée et nous sommes certain que cette fois encore, il y aura foule au théâtre.

**Tribunal correctionnel**

Au début de l'audience, 8 ou 9 délits de pêche punis de 20 fr. d'amende.

*Injures.* — Liozu, éclusier garde-pêche à Prayssac, fut injurié dans l'exercice de ses fonctions par le nommé Pardes Jean, 62 ans, maçon à Prayssac.

Pardes est condamné à 16 fr. d'amende, mais avec la loi Bérenger.

*Vol de truffes.* — Jeanne Chosarin, épouse Combalbert à Villesèque, est condamnée à 16 fr. d'amende pour vol de truffes au préjudice de la femme Mention.

*Diffamation.* — L'affaire Noguès-Bonoure de Pradines, est venue devant le tribunal correctionnel.

Bonoure poursuivait Noguès en diffamation.

Noguès se plaignait avoir été injurié dans l'exercice de ses fonctions par le nommé Bonoure, ce qui a été attesté par l'agent voyer.

Le tribunal condamne Noguès à 25 fr. d'amende, et la femme Noguès à 16 fr.

Il leur fait application de la loi Bérenger.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 22 ET 25 FÉVRIER 1900  
 En Avant (All. M<sup>o</sup>). Menzel.  
 Le Domino Noir (Ouvverture). Auber.  
 Les Gardes de la Reine (valse). Godfrey.  
 Hulda (Ballet allégorique)  
 A) Lutte de l'Hiver et du Printemps;  
 B) Danse de l'Hiver;  
 C) La Danse des Elfes. César Franck.  
 Marche Viennoise. Jéhres.  
 De 3 h. à 4 h. (*Allées Fénélon*)

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 17 au 22 février 1900

**Naissance**

Nègre Lucien-Pierre, rue Feydel, 10.  
 Berthoumieux Jean-Marie-Adrienne, rue du Lycée, 38.  
 Feytet Étienne-Jean, rue la Banque, 16.  
 Fournié Fernand-Gabriel, à Bégous.  
 Nadal Léon Jean-Célestin, rue Saint-Namphaise, 13.

**Décès**

Pons Baptiste, terrassier, 60 ans, impasse Saint-Pierre, 2.  
 Delfau Louis, cloutier, 40 ans, rue Saint-James, 4.  
 Cazard Félicité, veuve Lacroix, 54 ans, sans profession, à l'hospice.  
 Bousquet, Gabriel, tailleur d'habits, 77 ans, à l'hospice.  
 Burkard Paul-Ernest-Alphonse-Marie, 3 ans 1/2, rue Fondue-Haute.  
 Belot Marie, veuve Bugès, 81 ans, sans profession, au Faubourg Cabessut.

**Arrondissement de Cahors**

**PUY-L'ÈVÈQUE.** — *Comice agricole.* — Dimanche a eu lieu la première réunion de l'année des membres du Comice agricole.

Malgré le mauvais temps, une vingtaine de membres étaient venus assister à cette réunion.

On a rendu compte des opérations du concours de 1899 et de la gestion des finances pendant cet exercice. M. le Président a présenté diverses communications qui lui avaient été adressées. Plusieurs propositions présentées dans l'intérêt des agriculteurs ont été adoptées; enfin, on a délégué à la commission

le soin de préparer le programme du prochain concours.

Il y a lieu d'espérer que les opérations de cette Association qui auront lieu cette année seront, comme l'année dernière, couronnées d'un plein succès.

**PRAYSSAC. — Election complémentaire.** — Par suite du décès du regretté M. Pardes, maire, une élection complémentaire aura lieu le 4 mars. Il y a 4 conseillers à élire. Voici le nom des 4 candidats républicains :  
MM. Péné, docteur médecin.  
Dulac Lucien, propriétaire aux Fontenelles.  
Berié Jean, à la Borie basse.  
Coulouges Charles, propriétaire à Escambous.

Ce n'est qu'après cette élection que le Conseil nommera ses délégués en vue de l'élection sénatoriale.

**NADILLAC. — Incendie.** — Dans la soirée de lundi dernier, 12 février, jour de foire de Labastide-Murat, un violent incendie s'est spontanément déclaré dans une vaste maison contenant épicerie et bureau de tabac et appartenant au sieur Delfour Achille, propriétaire à Nadillac, canton de Lauzès.

Ce jour-là, les propriétaires de l'immeuble sinistré s'étaient absentés pour se rendre à la foire de Labastide-Murat, et avaient laissé la garde de la maison à leur jeune fils âgé d'une dizaine d'années. Dans la soirée, ce jeune garçon voulut garnir une lampe et approcha par imprudence la flamme du baril renfermant l'essence. Aussitôt, à la grande stupeur du jeune imprudent, tout fut en flammes et le pauvre garçon épouvanté fut assez grièvement brûlé aux mains et aux jambes.

Malgré de prompts et rapides secours il a été impossible de conjurer les rapides progrès du feu dont l'ardeur se trouvait activée par des matières extrêmement inflammables.

Les pertes évaluées à une quinzaine de mille francs, sont couvertes, en partie par une assurance.

**PRAYSSAC**

Le Maire de la ville de Prayssac, soussigné, porte à la connaissance de qui il appartient, que par jugement rendu par le jury d'expropriation en date du premier septembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, la commune de Prayssac a acquis une parcelle de terrain nécessaire à l'agrandissement du cimetière de Prayssac, au sieur Pécol Pierre, pris en qualité de tuteur de son fils mineur, Pécol Pierre-Léon, moyennant la somme de cinq cent quatre-vingt-neuf francs cinq centimes.

Pour le Maire :  
L'adjoint.  
BERRIÉ.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC. — Accident.** — Un accident, qui aurait pu avoir les plus graves consé-

quences, est arrivé ces jours derniers, vers neuf heures sur la route de Viazac, au lieu dit Prentegarde. Un cheval attelé à une voiture appartenant à M. N..., négociant, et où se trouvaient plusieurs personnes, effrayé par le vent qui soufflait avec violence, s'est subitement emballé et a franchi la chaussée dominant le Célé. Les voyageurs ayant pu sauter à temps n'ont eu aucun mal. Le cheval s'est noyé et la voiture a été complètement brisée.

— **Syndicat.** — Dans une réunion préparatoire tenue dimanche par les forgerons et les maréchaux de notre ville, la formation d'un Syndicat a été décidée. Une nouvelle réunion aura lieu dimanche 25 février courant à deux heures de l'après-midi, à l'hôtel du Pont-d'Or. Objet : Nomination du bureau définitif, discussion et approbation des statuts. Tous les membres de cette corporation résidant dans les communes des deux cantons de Figeac sont invités à y assister ou à s'y faire représenter.

— **Somme réclamée.** — Jeudi dernier, jour de foire, les dames Célestine Castanié, épouse Puéchal, du Mas de Lacroux, commune de Linac, et Gabrielle Lacroix, marchande de mercerie à Figeac, avaient trouvé sur la voie publique une somme d'argent qui fut spontanément remise à l'agent Murat, et déposée au bureau de police. Cette somme (un billet de banque de 100 fr. et un de 50 fr.) vient d'être réclamée par son légitime propriétaire, M. Aiguepersse, demeurant à Bagnac.

— **La crue.** — A la suite des pluies persistantes, le Célé vient de subir une nouvelle crue de 1 m. 50. Les riverains sont inquiets, car l'eau grossit toujours.

— **La rage.** — Un chien de forte taille, présentant tous les symptômes de la rage, appartenant à M. François Caussanel, meunier, faubourg du Pin, a été abattu mardi par son propriétaire. Cet animal avait dû être mordu dernièrement par un de ses congénères, car l'autopsie pratiquée par M. Campagne, vétérinaire, a démontré qu'il était atteint de la rage.

— **Panique.** — Mardi vers trois heures de l'après-midi, un bœuf que l'on embarquait dans un wagon, à la gare des marchandises, s'est échappé et a causé une grande panique parmi le personnel. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on est parvenu à se saisir de lui sans avoir occasionné d'accident.

**Arrondissement de Gourdon**

**GRAMAT. — Société d'encouragement à l'élevage du cheval.** — Dimanche dernier a eu lieu, dans une des salles de la mairie, la réunion annuelle des membres de cette Société.

Les courses ont été fixées au dimanche et lundi 22 et 23 juillet.

Le comité a communiqué aux sociétaires l'augmentation de certains prix : le Prix de la Société sportive d'Encouragement, de

1,500 fr. a été porté à 2,000 fr. ; celui de la Société d'Encouragement, pour arabes purs, cinquième série, est remplacé par un prix de troisième série de 3,000 fr. Cette année-ci, 14,000 fr. de prix seront distribués dans les deux journées de courses.

M. Lacarrière, au nom du comité, a donné connaissance d'un rapport plein d'intérêt pour les éleveurs.

Ce travail, des plus autorisés, a trait aux concours de primes de majoration nouvellement institués, auxquels devraient être apportées certaines modifications, et aux concours des poulains qui deviendraient un puissant encouragement à l'élevage.

Au reste, nous espérons pouvoir bientôt donner connaissance à nos lecteurs de ce rapport, qui intéresse tous les éleveurs du Sud-Ouest.

**VAYRAC. — Foire du 17 février.** — La foire de samedi dernier favorisée par le beau temps a été superbe. Depuis deux ans il ne s'est pas tenue de foire aussi importante dans tous les environs. Il s'est traité énormément d'affaires surtout sur les bœufs d'attelage.

Un concours de bœufs gras dit concours de Carnaval a eu lieu à 11 heures du matin. Il a été exposé des lots remarquables des races de Salers et Limousines. Les plus beaux spécimens ont été achetés par les bouchers du Cantal.

Les gares de Saint-Denis-les-Martel et Vayrac ont été débordées et elles n'ont pu achever leurs embarquements que dimanche soir.

Nous sommes heureux d'enregistrer cette reprise des affaires. Il serait temps que la crise agricole cesse.

**BULLETTIN FINANCIER**

Les cours ont fait aujourd'hui de nouveaux et sensibles progrès, les demandes ont porté sur l'ensemble de la cote, mais surtout sur nos rentes et les valeurs françaises.

Le 3 0/0 en hausse de 25 centimes clôture à 101,20 ; le 3 1/2 0/0 ferme à 102,70 ; l'Amortissable à 100,05.

La Banque de France s'avance à 4150. Le Comptoir National d'Escompte ferme à 641.

Le Crédit Foncier a gagné 5 fr. à 717 ; le Marché des Obligations Foncières et Communales a été très actif.

Le Crédit Lyonnais a passé de 1067 à 1070 et la Société Générale de 607 à 608.

Nos Chemins clôturent : Le Lyon à 1852 ; le Midi à 1360 ; le Nord à 2270 et l'Orléans à 1760.

Le Suez en hausse de 10 fr. cote 3520.

Nous retrouvons l'Extérieure à 69 ; l'Italien a passé de 93,45 à 93,77 ; le Portugais vaut 23,40 ; le Russe 4 0/0 consolidé 101,45 ; le 3 0/0 1891, 89,70 ; le Turc D cote 23,20 ; la Banque Ottomane 578. Les Bons du Trésor Roumain 5 0/0 cotent 475 et 485.

En Banque on demande les Actions de la Société Minière Joltaïa-Ricka (Krivoi-Rog) à 128 et 129.

Le Petit Opérations de Bourse est envoyé gratuitement par Georges Mil-  
Traité des 138, Rue Montmartre PARIS. (Succursale : A. 80, R.  
Lafayette; B. 42, Bd Magenta.)

République Française  
PRÉFECTURE DU LOT

**EXPROPRIATION**  
Pour cause d'utilité publique

Exécution de l'article 15 de la loi  
du 5 mai 1841

**AVIS**

Par acte passé devant Nous, Maire de la commune d'Albas, le 8 octobre 1899, le propriétaire désigné ci-après a cédé pour l'établissement du chemin vicinal de petite communication N° 18.

**SAVOIR :**

Madame Maria SALIGNÉ, épouse de Monsieur Alain GUILHOU,  
0a 30 de grange et atelier (S<sup>on</sup> H 202)  
0a 24 de jardin ( id. )  
moyennant la somme de 1.430 francs.  
(Dommages compris)  
Albas, le 18 février 1900.

Le Maire,  
PAGÈS DU PORT.

**On demande**

Agent général et agents cantonaux pour société anonyme de Capitalisation, genre assurance, fixe et remises. Adresser les demandes Poste restante, à M. le Directeur de l'Épargne Foncière de France.

**DÉBIT DE TABAC**  
DES MIEUX SITUÉS

**A CÉDER DE SUITE**  
Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal.

**PRIME MUSICALE**

Par suite d'une convention très avantageuse, la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera franco à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de dix morceaux pour piano écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout 40 fr. aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

**SOUS DEUX DRAPEAUX**

PAR OUIDA

**PREMIÈRE PARTIE**

VI

**LA FIN D'UNE CHASSE A COURRE**

Il s'agissait d'une course, en effet ; les chiens ne perdaient jamais la piste une seconde ; le renard s'étant jeté de côté, leur faisait tout le mal qu'il pouvait leur faire en fuyant à travers les bois. Leur action était magnifique ; après l'avoir devancé, ils l'environnèrent, et l'animal tourna bientôt dans un cercle ; on le chassa à vue un instant, puis de nouveau on le fit sortir du couvert encore une fois pour le rejeter dans les pâturages, tandis que les chiens se remettaient sur une piste plus chaude et s'élançaient après lui comme sur un cerf.

Une demi-douzaine de chasseurs seulement les accompagnaient alors ; leur allure était effrayante quoique la course se maintint toujours sur des terrains gazonnés ; ici une rangée de poteaux et de palissades, mettait à l'épreuve les muscles des plus hardis ; là, une tranchée s'ouvrait béante derrière une haie d'épines ; plus loin, existait un large fossé ; là encore, un ruisseau coulait en grondant au

milieu des roseaux ; et le vent d'Est, âpre et pénétrant, balayait les prairies sur lesquelles la meute glissait en donnant de la voix comme une plume emportée par la bise.

Cecil ouvrait la marche ; le Roi au même pas et franchissant les obstacles avec l'agilité qui lui avait fait gagner le Military.

Lady Guenivere et le Séraphin couraient presque de conserve avec lui ; trois gardes venaient un peu plus loin ; Zuzu et quelques gens de Melton étaient à deux prairies en arrière ; le reste de la chasse avait disparu.

Cinquante-deux minutes s'étaient écoulées pendant cette splendide poursuite, sans un seul défaut, et le renard se faisait chasser avec la même ardeur qu'au lancé ; sa vitesse était semblable à celle d'un éclair au milieu des bois à l'aspect brunâtre, des plantations de sapins au feuillage vert sombre, des haies toutes parées de baies écarlates ; à travers les bas fonds gazonnés et les sentiers sinueux des fourrés, les clairières vides entre les troncs cendrés des hêtres, dont les violettes commençaient à garnir les racines de leur floraison, tandis qu'au loin s'étendait la vapeur bleuâtre de l'horizon et qu'au-dessus de la prairie une volée de corbeaux jetait tristement son croassement dans l'air pur ; elle fut bientôt dépassée par la meute qui continuait à mener la chasse de la manière la plus brillante qu'on eût encore vue de l'année.

— De l'eau !... prenez garde !... — s'écria Cecil en agitant son chapeau en signe d'avertissement, au moment où les chiens se précipitaient comme un torrent, enfoncés jusqu'au

cou, dans un large ruisseau aux eaux écumeuses que Maître Renard avait traversé en nageant admirablement, et qu'ils s'efforçaient de leur mieux de franchir après lui.

L'endroit était dangereux, la descente mauvaise et une berge basse et boueuse se présentait sur la rive opposée ; l'eau, grossie et enflée par des pluies récentes, avait rendue toute la terre des talus qui y descendait, fangeuse et molle comme une éponge.

S'y aventurer était risquer sa vie ou tout au moins un de ses membres ; mais tous ceux qui suivaient les chiens, après avoir entendu les cris d'avertissement de Bertie, avaient préparé leurs chevaux et chargé avec autant d'ardeur que des troupes chargeraient sur un carré.

Le Roi de la Forêt franchit le torrent comme un oiseau l'eût franchi ; le vainqueur du Grand-Military ne pouvait pas se laisser arrêter par les ruisseaux insignifiants des comtés ; la science artistique de la comtesse fit prendre terre à Vivandière à une ou deux longueurs après lui avec un élan magnifique ; le beau cheval de chasse blanc du Séraphin lancé au grand galop avec une audace insouciance, secondée par une habileté consommée, s'en tira bien aussi, mais, en retombant avec un bruit formidable sur la rive opposée ; la secousse le renversa, et il s'en fallut de bien peu que son cavalier ne trouvât la mort frappé par un de ses fers dans les efforts qu'il tenta pour se relever.

Cependant le Séraphin se remit sur ses jambes avec une rapidité merveilleuse chez un

fil d'Anak de six pieds trois pouces ; il releva le cheval, s'élança en selle et, prompt comme l'éclair, reprit de nouveau sa course : son habit rouge était tout maculé de boue et ses longues moustaches blondes flottaient au vent.

Zuzu fit tourner bride à Nacre-de-Perle avec un énergique juron français ; rester en arrière lui était désagréable, mais elle aimait encore moins courir les risques d'une chute dangereuse ; deux des officiers de la Garde étaient déjà traités de manière à ne plus pouvoir suivre la chasse de la journée ; un des piqueurs de Melton avait été précipité, la tête la première, dans le ruisseau et un autre était assis tristement sur la rive, la tête de son cheval sur les genoux : le pauvre animal avait les reins cassés.

Trois seulement des premiers cavaliers d'Angleterre appuyaient alors les chiens qui, sur une piste froide, pendant que le renard les conduisait vers l'angle d'un épais fourré à faisans, l'avaient chassé à vue pendant une seconde, hors d'haleine, avec une ardeur passionnée, puis sur une autre piste, l'avaient poursuivi avec la vitesse d'un train express à travers l'unique rue tortueuse d'un petit hameau, et finalement l'avaient rejeté sur des pâturages unis à travers une belle étendue de pays de chasse, bornée à l'Ouest par des bois dépouillés de feuilles et par les clôtures basses d'un parc.

(A suivre.)

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XVI

HENRY DANTON

Donc, dans cette après-midi ensoleillée, Rose errait un peu partout, se disant que la glace de la pièce d'eau aurait bientôt disparu, si ce beau temps continuait, et qu'alors le suicide serait la chose du monde la plus aisée à accomplir.

Elle en fit le tour plusieurs fois, se demandant tristement ce que dirait Stanford et ce qu'il éprouverait lorsqu'un jour, par un sombre et mélancolique crépuscule, on la rapporterait devant lui, blanche, inanimée, morte!

Elle se voyait vêtue de blanc, plus pâle que sa robe, ses beaux cheveux humides collés sur son front vers la maison désolée.

Elle voyait Reginald reculer et pâlir mortellement à ce spectacle.

Elle se le représentait renonçant à Kate dans ses épouvantables remords et devenant errant et solitaire pour le reste de sa vie.

Ces rêveries étaient pleines d'une triste joie, et Rose tournait toujours autour de l'étang en les évoquant.

Il était trois heures lorsqu'un des grooms sortit des écuries tenant en mains deux chevaux sellés.

Rose les reconnut aussitôt; l'un était pour Stanford, l'autre pour Kate.

Quelques minutes après, les deux fiancés sortaient sur le perron, bottés et éperonnés, prêts à partir.

L'Anglais aida sa compagne et disposa les plis de sa jupe avant de sauter lui-même légèrement en selle.

Rose eût donné beaucoup pour être bien loin; mais il fallait passer par l'étang, et elle, la jeune fille abandonnée, ne pouvait se dissimuler.

Kate porta gaiement la main à son chapeau en faisant le salut militaire; Reginald se baissa sur son cheval, et bientôt ils disparurent derrière les arbres en bourgeons.

Misérable sans cœur!... se dit la seconde Mlle Danton, s'adressant au plus beau des hommes. J'espère bien que son cheval s'emportera et le tuera!

Mais Rose n'en pensait pas un mot, et ses yeux s'emplirent de larmes en pensant à elle-même.

C'est cruel à lui de me traiter ainsi! Il sait que je l'aime, il me fait croire qu'il m'aime, et tout cela pour agir ainsi! Je ne resterai pas ici pour le voir épouser Kate! J'aimerais mieux mourir! Je m'enfermerai, je me ferai actrice ou religieuse, n'importe, l'un vaut l'autre, c'est toujours ce que l'on fait en pareil cas, du moins, j'ai lu beaucoup de romans où cela arrivait!

Telles étaient les réflexions de Mlle Danton, tandis qu'elle continuait à tourner autour de l'étang.

Grâce, appelant d'une fenêtre un domestique qui passait au-dessous fit lever la tête de Rose à temps pour apercevoir quelque chose de blanc s'envoler de la fenêtre ouverte d'une chambre à coucher.

Les chambres occupaient le deuxième étage tout entier du château; six de chaque côté.

Celle de Stanford était au-dessus du perron, et c'était de cette chambre que s'était envolé ce morceau de papier.

Rose le vit tomber sur un petit monticule de neige que le soleil n'avait pas encore touché; elle s'élança pour le ramasser.

C'était un morceau de lettre; une demi-feuille déchirée écrite sur les deux côtés.

C'était l'écriture de Reginald, et, sans beaucoup de scrupules, Rose en commença la lecture.

Cela commençait par une fin de phrase :

« ... que tu m'appelles trompeur. Après tout, je ne serai peut-être pas ce que je redoute. L'ange aux cheveux châtain, est plus ange que jamais; mais je te jure, Lauderdale, que je m'efforce de ne rien faire de mal. Si c'est mon sort, hâmet, comme disent les musulmans, qu'y puis-je? Ce qui doit être sera; si les cheveux châtain et les yeux jaunes sont ma destinée, que puis-je la contre moi... le descendant d'un grand nombre de Stanford? Cependamment, si la fatalité me laisse tranquille, j'irai mon chemin comme un homme d'honneur. Kate est splendide; je l'ai

toujours compris, mais jamais autant qu'aujourd'hui. Il s'est passé quelque chose dernièrement... peu t'importe quoi... qui l'a élevée plus que jamais dans mon esprit. Il y a chez cette jeune fille quelque chose de grand et de trop noble pour un réprouvé comme moi. Ceci est entre nous. Si je te dis que je suis un réprouvé, c'est en confiance. Je suis heureux, n'est-ce pas de pouvoir choisir entre deux anges? Parfois, cependant, je voudrais être moins heureux. Je ne voudrais pas mal agir, je ne voudrais pas briser le cœur de quelqu'un, mais... »

La fin arrivait aussi brusquement que le commencement.

Les joues de Rose étaient brûlantes avant qu'elle eût achevé.

Elle comprenait?

Il était lié d'honneur à sa sœur, il s'efforçait de tenir sa parole, mais c'était elle qu'il aimait.

Ne l'avouait-il pas? Ne pouvait-elle encore espérer?

Elle joignit les mains dans un transport de joie.

— Il me préfère, pensait-elle, et il choisira celle qu'il préfère.

Elle plia ce précieux document et le mit dans sa poche; puis elle releva la tête vers la fenêtre ouverte, mais aucune autre feuille ne s'envola.

(A suivre.)

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors  
ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900  
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE  
QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET  
PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle  
Nouvelle installation du matériel  
suivant les grands progrès du jour  
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS  
PAR TOUS PROCÉDÉS

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.  
Comptoir de Musique de 10,000 morceaux.  
— Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie.  
— Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords.  
— Réparations.

**GUERISON**  
Certaine et radicale de toutes les **AFFECTIONS de la PEAU**  
Dartres, Eczéma, Acne, Poriari, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupsus, etc., etc.  
aussi des Plaies et Ulcères vari, usés et incurables.  
Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne gêne en rien le travail; il est à la portée des petites bourses, et dès le 1er jour, il produit une amélioration sensible.  
M. LENOIR-MANDI, Méd. Spécial. Ancien Aide-Major des Hôpitaux M<sup>rs</sup>, 5, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspond.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris — Sommaire du numéro 2239 du 24 Février 1900.

GRAVURES : Paris : Anniversaire de la mort de Félix Faure : A l'Eglise de la Madeleine. — La Sortie.

Le Procès de la Haute-Cour : M<sup>e</sup> Chenu. — M. Marcel Habert.

Incendie de Trianon Concert  
Transvaal : La cavalerie anglaise traversant le pont de Springfield. — Prisonniers boers revêtus du « khaki » (uniforme pris aux Anglais). Fusils anglais. — Fusils boers. — Carte des opérations de l'armée de Lord Roberts. — Vues générales de Kimberley et de Ladysmith. — La rivière et le pont d'Orange. — Portraits : Le Président Kruger. — Le Général boer, Lucas Meyer.

Exposition de 1900 : Le Petit Palais : Façade sur le Cours-La-Reine. — Vue d'ensemble. — Façade sur l'avenue des Champs-Élysées. — As-

pect de la rotonde d'angle. Détail de la façade, sur l'avenue Alexandre-III.

Nos contemporains chézeux : M. Paul Hervieu, de l'Académie. — M. Faguet, de l'Académie.

Départements : Somme : La Tempête du 13 février, à Berck-sur-Mer.

Nice : Les Fêtes du Carnaval.

Beaux-Arts : Le Devin du village « la destinée d'Yvonne », tableau de M. Renard-Brault.

Portrait : M. Bruman.

Nécrologie : M. Marcel Barthe.

TEXTE : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Variétés : La Femme de Pichégu, par G. Lenôtre. — Exposition de 1900 : Le Petit Palais, par Ch. Ponsouaille. — Le fusil anglais et le fusil boer, par J. de Villa. — La Guerre au Transvaal, par L. de Montarlot, etc., etc ; etc.

Explication des gravures, Revue comique, Echees, Rébus, Récréations, Sport, par A. Wilmile ; Les Livres, par Pierre-Duc. — La semaine illustrée, par Noël Nozeroy.

Nonvelle illustrée : Le sacrifice, par Adolphe Aderer, illustrations de Dedina.

Le numéro 50 centimes.

SAINT-NICOLAS. — 21<sup>e</sup> année. — Sommaire du n<sup>o</sup> 12 — du 22 février 1900.

Petit Marsouin (Capitaine Danrit). — Les deux petites Mouches (E. Varélaud). — Miss Porc-Epic (Eudoxie Dupuis). — Trahison (G. des Brulies). — Tirelire aux Devinettes. — Boîte aux Lettres, etc.

Illustrations de Paul de Sémant. Georges Conrad. — A. Birch. — Geoffroy.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : S'x mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE  
Rue Jacob, 56, à Paris  
LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE  
Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND  
16 PAGES IN-4<sup>o</sup>

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1<sup>o</sup> Quatre pages de plus. 2<sup>o</sup> Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3<sup>o</sup> Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque nu-

méro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Semaine Sainte à Séville  
Foire de Séville

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte, du 9 au 14 Avril, et de la Foire et des Fêtes qui auront lieu à Séville, du 18 au 22 Avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera du 17 Mars au 16 Avril inclus, au départ de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets Aller et Retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 francs par place avec faculté d'arrêt à divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 10 Mai inclusivement, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ ; ils donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 % du prix des billets à plein tarif.

Fêtes de Paques à Madrid

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 4 au 14 Avril 1900, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets d'aller et retour de 1<sup>re</sup> classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye ; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets sont valables pendant 20 jours, à partir du jour du départ, et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 % du prix des billets à plein tarif.

Excursions aux stations thermales et hivernales

Des Pyrénées et du Golfe de Gascogne Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n<sup>o</sup> 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations

thermales et hivernales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte)  
Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ d'arrivée.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

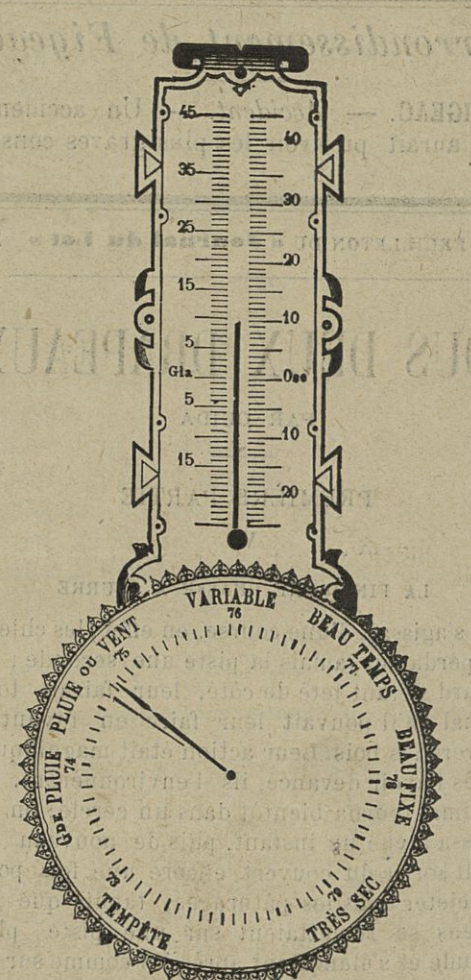
Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n<sup>o</sup> 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 4.5  
Id. maxima de la veille : 17.5  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 2.

Le propriétaire-gérant : A. COURSLANT,